



BULLETIN D'INFORMATION

Printemps 2012

Décisions du conseil municipal

4 réunions du conseil municipal ont eu lieu.

Réunion de conseil du 26 octobre 2011

Absent excusé : MMES ET MM. DEGAS, DUBAYLE, GODART, GODIGNON, MEDINA,

Secrétaire de Séance : Marie ROCHETTE

Délibérations :

Reforme de la fiscalité de l'aménagement : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe du remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) par la Taxe d'Aménagement, il précise que la TLE a été votée à 1% par une délibération en date du 19 décembre 1991, il précise également qu'il convient de délibérer à nouveau pour définir un taux pour cette nouvelle taxe ainsi qu'un périmètre d'application.

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Voirie 2011 – extension des travaux : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle la délibération du 25 mai 2011 attribuant les travaux de réfection de voirie 2011 pour le lot "enduit superficiel 2011" à l'entreprise TP POUZOL SARL ZA RN 89 - 19190 Aubazine . Il précise que vu la nécessité sur le terrain d'effectuer des travaux supplémentaires (Routes de la Borie Basse et de Coignac), le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter un nouveau devis de l'entreprise TP POUZOL pour un montant de 41 560 € HT.

Aménagement de sécurité sur la VC6 (route de Taurisson et RD 162) : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire fait état d'un problème de sécurité sur la VC6, à l'intersection de cette dernière et de la Route Départementale 162. Les caractéristiques géométriques de cette voirie communale ne permettent pas la giration en une seule manœuvre des poids lourds et des tracteurs attelés. Le Maire précise que le conseil Général refuse catégoriquement de modifier les virages sur la RD 162.

Le projet consisterait, par conséquent, en la réalisation d'un remblai pour l'élargissement de la VC6 au droit du carrefour avec la RD 162. L'estimation de cette opération est de 13 993.20€ TTC pour un montant de travaux subventionnables au titre des amendes de police de 11 700,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Général pour la mise en sécurité de ce carrefour

Demande aide de la DDT pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde : [Adoptée à l'unanimité]

En application de l'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de la modernisation de la sécurité civile et de son décret d'application 2005-1156 du 13 septembre 2005, du code général des collectivités locales (CGCT articles L2212-2 et L2212-4) le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) :

- est obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques approuvé ou compris dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI),
- regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des personnes
- doit être établi dans un délai de 2 ans à compter de la date d'approbation par le préfet du Plan de Prévention des Risques (PPR) ou du Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- doit être révisé tous les 5 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'élaboration d'un PCS sur la commune,
- demande aux services de la DDT 19 l'appui nécessaire dans le cadre de l'ATESAT,
- valide le principe de l'élaboration dans le cadre d'une procédure groupée avec les communes volontaires,
- désigne 3 représentants de la commune pour le groupe de travail de la procédure d'élaboration groupée, à savoir MM BERNARDIE, COSTE et CARPENTIER.
- autorise le maire ou son représentant à signer le cadre d'intervention de la DDT 19

Renouvellement ligne de trésorerie 2012 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire présente les différentes propositions reçues concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant maximum reconduit à 150 000 € :

- Caisse d'Epargne : T4M + 2.15 % - Commission d'engagement : 300 €
- Crédit Agricole : T4M + 1.80 % - Commission d'engagement : 250 €
- Groupama Banque : pas de réponse

Les offres reçues ont été examinées en CAO le 26 octobre 2011 à 19h45. Après examen et vérification des deux offres déposées, la commission a proposé de retenir l'entreprise la moins disante.

Après délibéré le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole de **150 000 € aux conditions proposées suivantes : taux T4M + 1.80 % - Commission d'engagement : 250 €.**

Encaissement chèque groupama pour l'affaire Taurisson : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un remboursement par Groupama des frais d'avocat concernant l'affaire Taurisson, concernant une parcelle de voirie d'environ 30m² qu'il dit lui appartenir, soit 1614,60 €, le montant des frais d'avocat s'élevant à 1794€, il y a une franchise de 10%. Le maire précise que la commune a gagné le procès mais que M. Taurisson fait appel.

Attribution du contrat d'entretien des chaudières et matériels de chauffage : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien des chaudières, radiateurs et chauffe eau de la Commune arrive à terme et qu'une consultation a été lancée.

Les offres reçues ont été examinées en CAO le 26 octobre 2011 à 19h45. Après examen et vérification des deux offres déposées dans les délais :

- SVELYS pour un montant annuel de 914,39€ TTC
- CHAM pour un montant annuel de 741,52€ TTC

La commission a proposé de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir, l'entreprise CHAM, 4 avenue de la Riente Borie 19360 MALEMORT pour un montant annuel de 741.52 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu ces conclusions et après avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer le contrat à l'entreprise CHAM, 4 avenue de la Riente Borie 19360 MALEMORT pour un montant annuel de 741.52 € TTC, révisable et pour une durée de 3 ans.

Choix du transporteur pour les sorties en bus école de Dampniat 2011/2012 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil Municipal du planning établi par le Directeur de l'Ecole de Dampniat pour les sorties en bus sur l'année scolaire 2011.2012. Les offres reçues ont été examinées en CAO le 26 octobre 2011 à 19h45. Après examen et vérification des deux offres déposées:

- Veolia Transport : 2 255 € - Autocars FAURE : 1 907 € - Transports CHEZE : pas de réponse

Le Conseil Municipal de Dampniat après délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition des Autocars FAURE.

Réunion de conseil du 13 décembre 2011

Absents excusés : Mmes Justine DEGAS, Françoise POMPIER, MM. Alain SOLEILHAVOUP, Nicolas GODIGNON ;

Secrétaire de séance : Mme Martine MERAUD

Délibérations :

Frais de scolarité 2009/2010 Malemort: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil que la ville de Malemort a transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune pour l'année 2009/2010, pour un montant fixé à 23 597.14 € pour 16 enfants en maternelle et 6 enfants en primaire.

Il précise que ce décompte n'appelle ni remarque ni objection particulière et propose donc de l'autoriser à mandater cette somme dès réception du titre correspondant.

Contrat enfance jeunesse 2009 Malemort: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle les termes de la délibération prise le 3 décembre 2008 sur le dossier du contrat intercommunal Enfance/Jeunesse 2008/2011, Il précise qu'après plusieurs réunions de concertation, le maire de Malemort a établi et proposé aux communes concernées une participation financière annuelle forfaitaire pour l'accès à l'accueil des enfants de nos communes à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort.

Pour la commune de DAMPNIAT, la participation est fixée pour l'année 2009 à la somme de 24 380 €.

Mise à jour tableau des voiries communales: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que le précédent tableau de classement des voies communales totalisant 27 262 ml, avait été approuvé par le Conseil Municipal le 25 mai 2011. Il précise que suite à l'ajout de nouvelles voiries, la nouvelle longueur de voirie communale, conformément au tableau ci-joint, s'établit à 28 587 ml.

Désignations de délégués syndicat départemental d'électrification: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 7 juillet 2011, la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze a adopté de nouveaux statuts. Cette décision, confirmée par un vote favorable de l'ensemble de ses membres, entraîne le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et la dissolution des syndicats d'Electrification à compter du 1er janvier 2012.

A compter de cette date :

La Fédération prend le nom de Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

La Commune devient membre de plein droit de la Fédération.

Le maire indique que les statuts prévoient la création de secteurs intercommunaux d'électrification ayant les mêmes périmètres que les syndicats d'électrification et disposant de budgets annexes. Ces secteurs désigneront leurs représentants au Comité Syndical de la Fédération.

Dans un premier temps, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la Commune au sein de la Fédération Départementale.

Le maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer, et propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection.

Les résultats du vote désignent :

Comme délégués titulaires : Guy COSTE et Alain SOLEILHAVOUP

Comme délégués suppléants : Jean-Luc DUNETON et Richard GODART

Renouvellement contrat 3C odyssee: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la commune dispose d'un contrat dit « 3 C » incluant les formations, dépannages à distance, traitement d'opérations ponctuelles et réalisation sur site de saisies, traitements et éditions de documents en cas d'indisponibilité accidentelle de notre propre personnel.

Il précise que ce contrat se termine et propose de le renouveler, le montant serait de 1 027.79 € TTC/an pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2014 avec tacite reconduction annuelle.

Aire camping car:

Le maire précise que les coûts d'entretien, principalement dus au système de paiement, de la borne de l'aire de camping sont supérieurs aux recettes, il propose donc, comme l'ont fait les autres communes de l'Agglomération de Brive, d'appliquer la gratuité et de donner un moyen aux gens de faire un don (pour info, les dons que nous avons collecté à l'époque de sa gratuité étaient supérieures aux recettes actuelles).

Il précise que les recettes s'élèvent à 340€ en moyenne par an et qu'il convient de mettre notre borne en règle, à savoir ; l'équiper avec un éditeur de tickets prouvant le paiement la faire étalonner annuellement (nous devons délivrer les quantités prévues) et la faire réparer suite à des actes de vandalisme (peu fréquents heureusement). Pour info, le coût du transport de la borne s'élève à 180€ HT.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à 6 votes « Pour » et 5 votes « contre », décide d'appliquer la gratuité d'accès à la borne à compter du 1er avril 2012.

Mise en place du compte épargne temps: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire propose la mise en place d'un compte épargne temps au profit des agents de la commune et précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer les modalités de mise en œuvre du dispositif au bénéfice des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 6 décembre 2011. et après en avoir délibéré, décide la mise en place d'un compte épargne temps

Prix des repas pour le personnel de la cantine scolaire: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que les agents de la cantine scolaire, compte tenu du fait qu'ils déjeunent dans le cadre du travail, ne payent pas leurs repas, comme c'est le cas dans bon nombre de collectivités.

Le maire précise, que suite à des contrôles fiscaux, il s'avèrent que le coût du repas doit être déclaré comme avantages en nature pour un montant forfaitaire s'élevant, pour cette année, à 4.40€ par repas.

Suite à une concertation avec les personnels concernés, ces derniers ont fait le choix de payer les repas plutôt que de le déclarer en avantages en nature.

Après cet exposé, le conseil Municipal décide de fixer le prix des repas pour les agents de la cantine scolaire à 4.40 €, révisable en fonction des coûts et applicable au 1er janvier 2012.

Horaire mairie/poste: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire fait état de la différence des horaires d'ouverture entre la mairie et l'agence postale et propose, pour un meilleur service, de nouveaux horaires d'ouverture communs à la Mairie et à l'Agence Postale Communale. (Compte tenu du fait que la poste de Malemort ferme à 16h30, les retraits d'argent ne seront pas possible les mardis après 16h30)

Lundi	10 h – 12 h 30	
Mardi	9 h – 11 h30	13 h – 19 h
Mercredi	10 h – 12 h 30	
Jeudi	9h – 11 h 30	13 h – 16 h 15
Vendredi	9h – 11 h 30	14 h – 16 h 15

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet avec une abstention, décide de mettre en place ces nouveaux horaires au 1er février 2012.

Réunion de conseil du 23 février 2012

Présents : MMES ET MM. BERNARDIE, CARPENTIER, COSTE, DEGAS, DUNETON, DUBAYLE, GODART, JUGIE, MEDINA, MERAUD, ROCHETTE, SOLEILHAVOUP, VIALLE.

Absent excusé : MMES ET MM. GODIGNON, POMPIER - **Secrétaire de Séance** : Marie ROCHETTE

Délibérations :

Adhésion CAUE 2012 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la Commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze. Il propose en conséquence de s'acquitter de la cotisation annuelle comme pour les années précédentes, d'un montant fixé pour 2012 à 150 €.

Motion relative au soutien des établissements des PEP 19 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne connaissance de l'action des représentants des personnels des établissements PEP 19 pour le maintien des postes de l'Education Nationale au sein du secteur médico-social (CMPP, SESSAC, IME). Il propose de soutenir leur action par une motion demandant que soit maintenu le niveau d'implication de l'Education Nationale dans ces structures. Après délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de signer cette motion.

Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 6 octobre 2010 décidant à l'unanimité de recourir à la télétransmission. Monsieur le maire précise que notre collectivité ayant été retenue pour télétransmettre les documents budgétaires par le biais de l'application "actes budgétaires", il convient de passer un avenant n°1 à cette convention avec la préfecture afin de pouvoir accéder à ce service. Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer avenant n°1 à cette convention avec le préfet de la Corrèze.

Régime indemnitaire 2012 : [Adoptée à l'unanimité]

En application des nouveaux textes, le Conseil Municipal décide d'attribuer le régime indemnitaire 2012 suivant :

- Indemnité d'exercice de missions de Préfecture
- Indemnité d'administration et de technicité

à l'ensemble des agents selon leur grade et ancienneté, et au prorata du temps travaillé. Le Maire fixe le montant de l'enveloppe indemnitaire 2012 à 16 700 €.

Révision loyers Palulos au 1^{er} janvier 2012 - Logement A et B du Presbytère :

Le conseil municipal décide à l'unanimité (une abstention) d'augmenter les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien Presbytère du montant maximum autorisé, soit 1.73 % :

- Logement A Loyer : 305,85 € + 1,73 % = 311,14 € / mois
- Montant des charges : 64,88 € + 1,73 % = 66,00 € / mois
- Logement B Loyer : 305,85 € + 1,73 % = 311,14 € / mois
- Montant des charges : 105,27 € + 1,73 % = 107,09 € / mois

Création d'une réserve communale de sécurité civile : [Adoptée à l'unanimité]

La réserve communale de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Les bénévoles agissant au sein de la réserve communale devront signer un acte d'engagement et de ce fait seront défini comme « collaborateurs occasionnels du service public », la commune les mentionnent alors dans leur contrat d'assurance afin qu'ils soient garantis en cas de dommage ou de préjudice, notamment corporel, subi ou occasionné lors d'activités menées pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune.
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres.
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Demande de remise de pénalités pour une taxe d'urbanisme : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de remise de pénalités pour une taxe d'urbanisme non perçue à temps formulée par un habitant de la commune. Ces pénalités se montent à 31 €. Le Trésorier de la Direction Générale des Finances Publiques de Tulle émet un avis favorable, le maire précise que ce n'est pas la commune qui paye, ce sont les services fiscaux qui effacent la pénalité. Le Conseil Municipal décide d'accorder la remise des pénalités par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Frais de scolarité en faveur de la commune de Malemort 2010/2011 : [Adoptée à l'unanimité]

Pour la commune de Dampniat, la participation aux frais de scolarité d'enfants de Dampniat fréquentant les écoles de Malemort pour l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 26 204.04 € (11 élèves en petite section, 3 en moyenne section, 3 en grande section et 6 élèves de primaire).

Frais de scolarité en faveur de la commune de Brive 2009/2010 : [Adoptée à l'unanimité]

Pour la commune de Dampniat, la participation aux frais de scolarité d'enfants de Dampniat fréquentant les écoles de Brive pour l'année scolaire 2009/2010 s'élève à 512.10 € (1 élève de primaire).

Prévision d'achat d'une épareuse et demande de subvention au Conseil Général : [Adoptée à l'unanimité]

Sachant que notre épareuse est hors d'usage, le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réfléchir à faire intervenir une société pour la prestation de fauchage ou à acheter une nouvelle épareuse pour l'entretien des talus de la voirie communale. Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'un achat et donne au Maire tous pouvoirs pour lancer une consultation auprès d'entreprises de matériel agricole et demander une subvention au Conseil Général.

Remplacement du véhicule benne 3,5 T : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil Municipal que le véhicule benne de la commune est en très mauvais état et que des travaux importants de réparations sont nécessaires avant le contrôle technique qui doit avoir lieu en mai. Le maire précise que ce véhicule a été mis en circulation en 1994 et qu'il a quasiment 200 000 km. Le maire propose donc, compte tenu du coût des réparations, de la vétusté et du kilométrage de ce véhicule de le remplacer. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement des contrats de location et maintenance des photocopieurs mairie et école : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les contrats de location et de maintenance des 2 photocopieurs, celui de la mairie et celui de l'école, arrivant à échéance en août. Après étude des propositions reçues, la Commission d'Appel d'Offre propose d'accorder le contrat de location à AEL. Adopté à l'unanimité, pour une durée de 5 ans.

Réunion de conseil du 29 mars 2012

Absents excusés : Mlle DEGAS - **Secrétaire de Séance :** Mme MERAUD

Délibérations :

Participation à la fédération départementale d'électrification : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture d'un courrier de la fédération départementale d'électrification de la Corrèze nous communiquant le montant des contributions fiscalisées qu'elle envisage de mettre en recouvrement pour l'année 2012, à savoir une somme de 1 725 €. Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux de cette somme.

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire donne lecture d'un courrier de la fédération départementale d'électrification de la Corrèze nous précisant que par délibération en date du 16 février 2012, le comité syndical a adopté une modification des statuts permettant à la commune d'Uzerche de ne pas être rattachée au secteur intercommunal d'électrification de la haute Vézère.

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces nouveaux statuts.

Achat d'un véhicule benne 3,5 T : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire précise que la première consultation a été déclarée infructueuse par la CAO du 23 mars, une autre consultation a été lancée sur quatre garages concernant une proposition d'un véhicule type benne de moins de 120000 km avec une garantie de 6 mois, nous avons eu 6 propositions (cf tableau ci dessous), le garage Parot n'ayant pas répondu.

Le maire, sur avis de la CAO réuni le 29 mars propose de retenir l'offre de CEA concernant le véhicule Renault Maxity.

Le maire précise qu'étant donné la diversité d'implantation géographique des garages, nous n'avons pas pu visiter les véhicules avant la CAO, il propose que le Conseil Municipal donne pouvoir au maire, qui se rendra au garage CEA avec les membres de la CAO, pour valider ou non l'achat, en fonction de l'état du véhicule.

<u>Garages</u>	<u>Qualité/performance</u>	<u>Montant HT</u>	
Garage Catalan (Aveyron)	Iveco 35c12-120cv - 08/2007-94890km-benne simple 2.9m-DC(Double Cabine)-gyro- carte grise fournie - garantie 6 mois	15886€	2
	Iveco 35c12-120cv-03/2006-158000km- caisson-tribenne- gyro-marquage-carte grise fournie -garantie 6 mois	12960€	Infructueux (km)
Faurie (Brive)	Mascot 130.35 -130cv-04/2009-46600km-c grise fournie - .Garantie 6 mois	21500€	4
	Mascot 130.35 -130cv-11/2008-38588km-c grise-Garantie 6 mois – DC	18812€	3
C.E.A (Charente)	Renault maxity moteur nissan -09/2010 -130cv-66000km- DC- gyro – marquage - coffre - benne 3 mètres-garantie 1an-carte grise fournie	14900€	1
	Iveco 35c10 hpi-100cv-2006-66000km-garantie 3 mois	11800€	Infructueux (garantie)

Vote des subventions aux associations: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur Le Maire fait état au Conseil Municipal des demandes de subventions formulées par les associations communales et extra communales. Il est précisé que Messieurs COSTE et SOLEIHAVOUP, étant représentants

associatifs, ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution de subventions pour montant de **8 039,56 €** inscrit au BP 2012.

Assoc. communales

Anciens Combattants	310,00 €
Amicale Laïque	750,00 €
Sub except. ALD	300,00 €
ASD	2 000,00 €
Sub exceptionnelle	500,00€
Boule Dampniacoise	450,00 €
Chasse	310,00 €
Comité des Fêtes	750,00 €
Sub exceptionnelle	28,56€
Parents d'élèves	310,00 €
Restons Jeunes	550,00 €
Sub exceptionnelle	207,00€
Ecole Dampniat	500,00 €
Sub excep aux assoc	500,00 €
Total	7 465,56 €

Assoc. extra communales

ADIL	34,00 €
Ass. dép. Anc. Combat.	31,00 €
Biblio centrale	31,00 €
F. O. L.	16,00 €
Instance géronto Malemort	100,00 €
J. M. F.	50,00 €
Protection civile	16,00 €
S. P. A.	20,00 €
U. S. E. P.	16,00 €
Pupilles Enseig. Public	20,00 €
ADAPEI	20,00 €
APICEMH	20,00 €
Comice d'arrondissement	50,00 €
Banque alimentaire	50,00 €
Restaurants du cœur	50,00 €
ODCV	50,00 €
Total	574,00 €

Renouvellement adhésion association notre village:

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 3 décembre 2008 concernant notre adhésion, pour une durée de trois ans, à l'association agenda 21 « Notre Village, Terre d'Avenir ». Cette adhésion ayant pris fin, il convient de délibérer pour la renouveler. Après délibéré, le Conseil décide, par 8 votes contre et 6 pour, de ne pas renouveler notre adhésion à l'association « Notre Village, Terre d'Avenir » mais de continuer notre agenda 21 par nos propres moyens.

Renouvellement label agenda 21:

Le maire rappelle que le coût initial de réalisation de l'Agenda 21 était de 1500 € pour 3 ans financé à 50% par le conseil Général de la Corrèze, le coût actuel serait de 2500 € avec une aide potentielle de 20%. Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (14 voix contre), de ne pas renouveler son label « Notre Village Terre d'Avenir » d'autant que celui en cours est valable jusqu'au 3 novembre 2013.

Renouvellement adhésion à la fondation du patrimoine: [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de restauration du petit patrimoine et que nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine pour nous aider à financer cette opération. Il propose de renouveler notre adhésion à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter de la cotisation annuelle, d'un montant de 50 €.

Vote des Comptes Administratifs, comptes de gestion, affectation de résultats 2011 et Budgets Primitifs 2012:

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011 du lotissement : Unanimité
 Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2011 de la commune : Unanimité
 Affectation des résultats CA lotissement et commune : Unanimité
 Vote Budget Primitif commune et lotissement 2012 : Unanimité

Compte Administratif 2011 de la commune

Nous avons en 2011 un excédent de fonctionnement de 216 496,38€ et un déficit d'investissement de 74 259,54€, par conséquent nous avons un solde de recette à reporter au budget 2012 de 142 236,84€

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		129 054,59 €	113 395,62 €		113 395,62 €	129 054,59 €
Opérations de l'exercice	437 123,50 €	524 565,29 €	242 368,17 €	302 629,56 €	679 491,67 €	827 194,85 €
TOTAUX	437 123,50 €	653 619,88 €	355 763,79 €	302 629,56 €	792 887,29 €	956 249,44 €
Résultat de clôture		216 496,38 €	53 134,23 €			163 362,15 €
Reste à réaliser			43 308,61 €	22 183,30 €	43 308,61 €	22 183,30 €
TOTAUX CUMULES	437 123,50 €	653 619,88 €	399 072,40 €	324 812,86 €	836 195,90 €	978 432,74 €
RESULTATS DEFINITIFS		216 496,38 €	74 259,54 €			142 236,84 €

Vote des taux de taxe 2012: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de calcul de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2012, il précise que les taux sont inchangés depuis 2010 et sont de 9.17 % pour la taxe d'habitation, de 23.89 % pour le foncier bâti et de 81 % pour le foncier non bâti.

Le maire donne lecture de la moyenne départementale des taux ; taxe d'habitation = 18.15 %, foncier bâti = 22.64 %, foncier non bâti = 87.19 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le taux des taxes de 0.5%, et de les répartir sur la taxe d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux de taxes ci-dessous :

Taxe d'habitation : 9,30 % - Foncier bâti : 23.89 % - Foncier non bâti : 81.00 %

Budget Prévisionnel 2012

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement	RAR	BP 2012	Fonctionnement	RAR	BP 2012
Charges à caractère général 011		162 697,90	Atténuation charges 013		11 000,00
Charges de personnel 012		182 350,00	Remboursement personnel 6419		
Atténuation de produits 014			Produits des services 70		20 250,00
Autres charges gestion courante 65		101 422,94	Impôts et taxes 73		323 572,00
Charges financières 66		28 000,00	Dotations et subventions 74		139 193,00
Charges exceptionnelles 67		0,00	Autres produits 75		15 000,00
			Produits financiers 76		0,00
Dépenses imprévues 022		20 000,00	Produits exceptionnels 77		0,00
Amortissements 6811 (042)		2 708,00			
Virement à la section d'inv 023		154 073,00 €			
Déficit de fonct 002			Excédent de fonct 002		142 236,84
CUMUL DEPENSES		651 251,84	CUMUL RECETTES		651 251,84
Investissement	RAR	BP 2012	Investissement	RAR	BP 2012
Remboursement d'emprunts 1641		68 000,00	Dotations (FCTVA TLE) 10		20 000,00
Remboursement dépôt caution 165		500,00	Subventions DETR 13	22 183,30	33 697,00
Immob incorporelles 20 (licence IV)		7 500,00	Emprunts 16		0,00
Immob corporelles 21	43 308,61	136 478,00	Amortissements 2802 (040)		2 708,00
Immob en cours 23			Intégration frais d'études 2031 (041)		22 707,00
moins value 192					
Intégration frais d'études 2315 (041)			produit cession immobilisation 024		2 000,00
Intégration frais d'études 2151 (041)		22 707,00	Affectation du résultat 1068		74 259,54
Dépenses imprévues 020			Virement de la section fonct 021		154 073,00
Déficit inv reporté 001		53 134,23	Excédent inv reporté 001		
CUMUL DEPENSES	43 308,61	288 319,23	CUMUL RECETTES	22 183,30	309 444,54
RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES		331 627,84	RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES		331 627,84

Programme investissement 2012 :

- Voirie pour un montant de 85 000€ concernant la remise en état total ou partiel de voiries ainsi que des opérations de sécurité.
- Remplacement du véhicule et de l'épaveuse
- Restauration et mise aux normes de bâtiments
- Pose de poteaux d'incendie
- Remplacement des moteurs des cloches

- Eclairage public

Nota : La commune ne contractera pas d'emprunt cette année.

Vente du véhicule benne 3.5 T de la commune : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire, sur avis de la CAO réuni le 29 mars, propose de retenir l'offre de M. LAURENT Lionel, Ombinat, 19190 Albignac, concernant l'achat du véhicule de la commune pour un montant de 800 €. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement d'adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive. Il ajoute que dans le contexte de crise grave que nous connaissons aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes. Il précise que la base de la cotisation repose sur la population DGF et que le montant pour l'année 2012 s'élève à 436,15 €.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de télécommunication : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle les décrets portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour un montant de 189 € et par les ouvrages de télécommunication de France Télécom pour un montant de 1 300,24€.

Avenant travaux accessibilité wc public : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle les délibérations en date des 18 novembre 2010 et le 8 mars 2011 concernant les travaux accessibilité des wc publics de la salle des fêtes ainsi que les demandes d'aides à l'Etat et au Conseil Général, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 17 313 € TTC. Le maire précise qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires afin d'être en conformité totale avec la réglementation en vigueur. Le maire précise que le coût actuel des travaux s'élève à 12 554 € TTC, ce qui nous laisse une différence de 4 759 €, il propose donc de prendre un avenant sur la base de cette somme, sachant que les subventions sont acquises sur la base du montant prévisionnel et qu'elles seront attribuées sur la base des montants réels.

Rappel sur le bruit et sur les feux

Un arrêté préfectoral précise :

Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant : Les jours ouvrables ; de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis ; de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés ; de 10h00 à 12h00.

L'utilisation du feu concernant l'élimination des déchets combustibles est strictement réglementée, Il est, en outre, interdit d'incinérer les produits dérivés du pétrole. Toute incinération est interdite du 15 février au 31 mai et du 1 juillet au 30 septembre à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des forêts, bois, landes, friches et maquis, seules les incinérations en tas sont permises (les feux courants sont toujours interdits).

Nouveau site de la commune

Le nouveau site de Dampniat est ouvert il est consultable à l'adresse www.dampniat.com . Dans l'immédiat il ne contient qu'un minimum d'infos, si vous avez des idées, nous sommes preneurs.

Si vous désirez recevoir des infos par courrier électronique, je vous invite à nous envoyer un mail à l'adresse dampniat@mairie19.fr en précisant dans l'objet « liste de diffusion », cela vous permettra d'avoir des infos en temps réel, cela peut être particulièrement utile pour les parents d'élèves.

J'en profite pour remercier Gilles Lepage qui nous a donné du temps pour nous aider à construire ce site.

Travaux sur RD 162

Les travaux de la route départementale 162 (de Lafarge à la route de Beynat) doivent démarrer au printemps 2012 par le renouvellement des conduites d'eau et d'assainissement ainsi que la pose de poteaux d'incendie. Les travaux d'enrobé sont, par contre, prévus pour le mois de juillet.

Internet - NRA de Dampniat

Le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de Dampniat situé à la Gare d'Aubazine sera fibré et dégroupé courant juin 2012. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération de montée en débit voulue par l'Agglo de Brive en partenariat avec le Conseil Général de la Corrèze et l'Etat.

Coût prévisionnel des travaux 97 000 € dont 50 000€ de frais de dégroupage, financement 40% Agglo, 20% Conseil Général et 40% Etat.

Ces travaux sont réalisés par Axione limousin dans le cadre de sa Délégation de Service Public avec DORSAL, syndicat mixte en charge du développement du haut débit dans le Limousin.

En clair, DORSAL fibre et dégroupé le NRA et l'ouvre aux opérateurs, à ce jour 2 opérateurs ont répondu, SFR et Bouygue Télécom ce qui aura pour conséquences directes pour les abonnés de ces opérateurs la montée en débit (en fonction de la distance du NRA, au delà de 5km, débit très faible), le dégroupage et l'accès au triple play (internet, téléphonie et télévision).

L'opérateur Free n'a pas souhaité se positionner sur ce NRA.

Orange à déjà fibré le NRA pour son propre compte mais ne l'a pas dégroupé, cela implique que les abonnés d'orange n'auront pas l'accès au triple play (la télévision), je pense que par la suite orange devrait le proposer.

Il est à préciser que ces nouveaux services ainsi que la montée en débit ne seront pas systématique, vous devez en faire la demande auprès de vos opérateurs.

Four de Coignac

CONVENTION DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Entre la Commune de Dampniat, ci-dessous dénommée « maître d'ouvrage », sise au Bourg à Dampniat (19360), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE et La « Fondation du Patrimoine », ayant son siège social 23-25 Rue Charles Fourier 75013 Paris et représentée par son Délégué Départemental, Monsieur Jean COMBASTEIL et son délégué Départemental Adjoint, Bruno Schneider Maunoury

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscription qui vise à encourager le Mécénat Populaire en faveur de la sauvegarde du Patrimoine Populaire de proximité.

Les parties décident de lancer en 2011 et 2012 une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le four à pain situé à Coignac, dont la restauration s'élève à 11 431 euros HT.

Tous les fonds recueillis par la souscription nets des frais de gestion seront affectés à la restauration du four

Les chèques, recueillis par la mairie, seront libellés à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine – Four de Coignac à Dampniat** » et seront encaissés par la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

Les bulletins de dons sont à retirer à la mairie, vous pouvez également faire des dons en ligne sur le site de la fondation à l'adresse : www.fondation-patrimoine-limousin.com

Travaux assainissement

Des travaux d'assainissement sont prévus sur la partie du bourg non encore raccordé au collectif, à savoir de chez Mme et M. LAVAUD en passant par chez Melle GRAISSAGUEL et M. POUYADE pour se terminer chez Mme et M. DUROUX, avec un poste de relèvement dans le terrain de M. De Faucal.

La partie LAVAUD, GRAISSAGUEL et M. POUYADE devrait se faire cette année, l'autre partie l'année prochaine.

Il est prévu de refaire la station desservant les 9 copropriétaires de Ste Marie.

Le cout estimatif pour le bourg serait de 146 000€ HT et pour Ste Marie 91 000€ HT, ces travaux sont réalisés et financés Par l'Agglo de Brive.

Mise en place de la collecte incitative sur le territoire du SIRTOM

Le SIRTOM va équiper la plupart des ménages d'un bac d'ordures ménagères résiduelles, couvercle marron, doté d'une puce électronique et d'un bac de tri sélectif, couvercle jaune.

Dans un premier temps, à priori, ne seront équipés de bacs marrons que les ménages dont le ramassage se fait en porte à porte, pour les autres, il faudra continuer à apporter les ordures ménagères dans des bacs collectifs munis de clés, affaire à suivre...

Ne seront équipés de bac jaune que les ménages étant sur le circuit de ramassages (avec des extensions envisagées par la suite), les ménages non dotés de bac jaune continuerons l'apport au point de collecte actuel.

La facturation de la part incitative concernera le seul bac d'ordures ménagères résiduelles, elle sera proportionnelle au volume du bac et au nombre de levées, sachant que 26 levées seront facturées au minimum.

Les habitants auront ainsi intérêt à sortir leurs bacs que lorsqu'ils seront pleins et à trier au maximum.

Les bacs marron ne doivent pas être utilisés avant le 4 juin 2012 et les bacs jaunes avant mi septembre.

La collecte des bacs marron se fera une fois par semaine et celle des bacs jaunes, toutes les deux semaines.

Le SIRTOM doit faire parvenir des courriers d'information et organiser des réunions publiques (Malemort et Aubazine), un numéro vert 0800 204 054 gratuit est à votre disposition.

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...). L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant : son état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance...), ses domicile et résidence, sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), le livret de famille et un justificatif de domicile du représentant légal. **En cas d'absence de**

recensement dans les délais, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Informations sur la paroisse

Le dimanche de Pâque, Nicolas SACHOT a reçu une lettre de mission de Mgr Charrier, évêque de Tulle, le nommant délégué pastoral de Dampniat. Il lui demande de rencontrer les chrétiens sur notre commune, d'organiser et d'animer cette communauté. Il n'y aura plus de messe célébrée dans notre église du village, les paroissiens devront se retrouver le dimanche à Malemort pour l'Eucharistie, on lui demande cependant de faire vivre ce secteur pastoral, faire les préparations au baptême, au mariage, animer les sépultures. Il propose de recréer des groupes de catéchisme sur Dampniat, un groupe de prière... Il n'imagine pas cette charge sans notre aide, sans l'amitié et le plaisir de nous rencontrer.

Cette restructuration de la paroisse et sa nomination a pour but de recréer une communauté à taille humaine qui doit être proche des gens, proche de tous, il est donc au service de l'Évangile et à notre service.

Nicolas SACHOT est depuis 6 ans à Lacoste avec Clara son épouse. Il est aumônier militaire depuis 13 ans, d'abord en Dordogne et maintenant à l'école de gendarmerie de Tulle.

Nicolas SACHOT - Lacoste - 19360 Dampniat - 06 08 68 99 22 - claranicolas@wanadoo.fr

Agenda des activités

- 1^{er} mai à 09h30, casse croûte caillade dans la cour de l'école (Comité des Fêtes)
- 5 mai de 14h à 17h30 dans la cour de l'école, bourse aux plants (ALD)
- 8 mai à 11h00 commémoration du 8 mai 1945
- 10 mai ballade gourmande sur la terre des volcans (Club « Restons Jeunes »)
- 19 mai à 21h dans l'église, concerts de chants corses (ALD)
- 16 juin à 21h00, concert à la salle des fêtes de la Chapelle aux brocs. (ALD - Chorale De Si De La)
- 29 juin à 18h00, fête de l'école. (Parents d'élèves)
- 29 juin à partir de 21h30 plate-forme pétanque au stade, traditionnel feu de St Jean. (Comité des Fêtes)
- 23 au 30 juin séjour en Bretagne (Club « Restons Jeunes »)
- 7 juillet à 21h00, 4^{ème} concert aux champs en l'église de Dampniat(ALD)
- 8 juillet, repas d'été avec animations au Rabelais à Brive. (Club « Restons Jeunes »)
- 20 juillet à 18h30 à la stèle Roger Chabrierie en bordure de la RD 48, route d'Aubazine. L'association des anciens combattants et la municipalité organisent une cérémonie commémorative à la mémoire du résistant Roger Chabrierie. A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur sera offert à la mairie.
- 28 juillet 18h00 au stade, marché de producteurs de pays. (ASD)
- 10, 11 et 12 août ; Fête votive au stade. (Comité des Fêtes)
 - 10 août 20h00, 18^{ème} foulées Dampniacoises, course pédestre, 10 km.
 - 10 août 22h00, cinéma plein air.
 - 11 août 09h00, vide grenier
 - 11 août 20h00, repas champêtre
 - 12 août 14h00, concours de pétanque.